

# COOPABANQUE

Agence de banque à distance

## CONDITIONS SPÉCIFIQUES applicables aux PRINCIPALES OPÉRATIONS BANCAIRES des PARTICULIERS

1<sup>er</sup> janvier 2008

Actualisation mai 2008

## LES OPÉRATIONS DE CRÉDIT

<b>Facilités de caisse et prêts personnels</b>	
Facilité budgétaire <sup>(1)</sup> :	
Frais de mise en place	1% du montant de la facilité
Perception minimale	13 € maximale 30 €
Taux nominal	13,50 %
Seuil minimum de perception des agios	3,05 €
Découvert non autorisé : non convenu ou non formalisé	15,50 % <sup>(2)</sup>
Prêts personnels et à la consommation <sup>(5)</sup> :	conditions personnalisées dans le contrat <sup>(3)</sup>
Prêt Étudiants	conditions personnalisées dans le contrat <sup>(4)</sup>

(1) Durée maximale : 2 ans maximum, renouvelable.

(2) Taux révisable en fonction du taux de base Crédit Coopératif.

(3) Le TEG est indiqué sur l'offre préalable. Les frais de dossier s'élèvent à 150 € maximum.

(4) Frais de dossier prêts étudiants : forfait 52 €.

(5) Pénalités de retard sur échéances mensuelles impayées : 8 % forfaitaire.

<b>Prêts immobiliers et d'épargne logement</b>	
Prêt modulable, à taux fixe ou variable	conditions personnalisées dans le contrat <sup>(1)</sup>
QUINOA Prêt modulable à taux révisable tous les 5 ans	conditions personnalisées dans le contrat <sup>(1)</sup>
PREVair	conditions personnalisées dans le contrat
Prêt Épargne Logement de 2 à 15 ans taux de l'épargne majoré de :	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ 1,50 % pour le CEL<sup>(3)</sup></li> <li>■ 1,70 % pour le PEL<sup>(2)</sup></li> </ul>

Frais de modification du contrat de prêt initial  
Pénalités de retard sur échéances impayées : 300,00 €  
taux initial +3 %

(1) Taux nominal annuel fixé selon le montant emprunté et l'apport personnel ;

frais de dossier : 1 % du capital emprunté

minimum : 416,15 € maximum : 780,15 €.

(2) 3,75 % pour les droits acquis à partir du 01.02.2008 - pas de frais de dossier.

(3) 4,20 % pour les PEL ouverts depuis le 01.08.2003 - pas de frais de dossier.

<b>Assurances Emprunteurs*</b>	
Décès - Perte Totale et Irréversible d'Autonomie	
Incapacité de travail - Perte d'emploi	
Barème variant selon l'âge et le risque assuré :	
Cotisation de 0,11 % à 2,40 % par tranche d'âge	
Frais de dossier : 6,00 €	
Frais d'étude de délégation d'assurance : 100,00 €	
* Conditions au 01/01/2007, susceptibles de modifications.	
<b>L'OFFRE JEUNES SOLIDAIRE - AGIR 18/28</b>	
<b>Un pack, réservé au 18/28 ans, pour être solidaire et autonome à la fois :</b>	
Compte à vue, carte Bleue Visa Agir à débit immédiat et/ou carte Visa Electron Agir	
Gestion des comptes par Internet (Coopernet), livrets solidaires Agir	
Ecoclico, facilité de caisse*	forfait 2,30 €/mois
* sous réserve d'acceptation de la banque.	
option Sécurival si Pack Agir 18/28	1,40 €/mois
durée minimum du contrat : 1 an	

Crédit Coopératif  
la Banque au Cœur des solidarités  
[www.banque-solidarites.coop](http://www.banque-solidarites.coop)

Tarif au 1<sup>er</sup> janvier 2008. Prix en euros, exprimés taxes incluses lorsque celles-ci sont dues.  
Toute modification de tarif fera l'objet d'une information préalable 3 mois avant la date de mise en application.

<b>ECOCLICO</b>	
Alimentation automatique des comptes d'épargne à partir du compte-chèques	abonnement/mois 0,36 €

## LES OPÉRATIONS AVEC L'ÉTRANGER

<b>Virements à destination de l'espace économique européen<sup>(1)</sup></b>	
■ Virement Européen Réglementé (avec IBAN du bénéficiaire et BIC de sa banque*)	
jusqu'à 50.000 €	2,20 €
* Depuis le 01/01/06 l'IBAN du bénéficiaire et le BIC de sa banque doivent impérativement être communiqués.	
En cas de renseignements incorrects pour pouvoir exécuter l'ordre, un surcoût de 17,94 € sera facturé + frais éventuels réclamés par la banque bénéficiaire	
<b>Autres virements vers l'étranger<sup>(2)(3)</sup></b>	
■ Commission de transfert jusqu'à 150 €	10,82 €
▶ au-delà 1,196 ‰ dégressif, avec un minimum de	18,36 €
<b>Virements provenant de l'espace économique européen<sup>(1)</sup></b>	
jusqu'à 50.000 €	gratuit

En cas de virement reçu non conforme au Règlement Européen n°1781/2006, une commission d'intervention de 17,94 € sera facturée

<b>Autres virements provenant de l'étranger<sup>(2)(3)</sup></b>	
■ Commission de rapatriement	18,30 €
<b>Chèque émis vers l'étranger<sup>(2)(3)</sup></b>	
▶ Commission de paiement	1,196 ‰
Dégressif avec un minimum de 19,14 € et un maximum de 197,34 €	
<b>Remise de chèques payables sur l'étranger<sup>(2)(3)*</sup></b>	
▶ jusqu'à 3 000 €	7,53 €
▶ au-delà 1,196 ‰ dégressif avec un minimum de 14,95 €	

\* Eventuels droits de timbre en sus sur l'Espagne.

(1) Destination et provenance du virement : pays de la zone euro + hors zone Euro (Danemark, Royaume-Uni et Suède) +3 pays non membres de l'Union Européenne (Islande, Lichtenstein et Norvège) soit 29 pays.

(2) + frais de port ou SWIFT : 4,79 €.

(3) + commission de change (due pour toute opération ayant comportée une conversion de change)

- jusqu'à la contre valeur de 150 € : 4,00 €

- au-delà 0,5 ‰ dégressif, avec un minimum de 13,25 €.

<b>Change</b>	
■ Achat/vente de billets : frais fixes	5,34 €
■ Achat/Vente de chèques de voyage :	
En devises : 1,00 %	En Euros : 1,50 %

## LES SERVICES AUX PERSONNES PROTÉGÉES

Les conditions générales sont applicables sauf en cas de signature

avec le gestionnaire professionnel de tutelle de :

- La Convention Astel Référence Abonnement 1,60 €/mois
- La Convention Astel Liberté Abonnement 3,20 €/mois

## LES OPÉRATIONS DE BOURSE

■ Relevé annuel de portefeuille, attestation des gains nets, relevé ISF, encaissement coupons	gratuit
■ Relevé mensuel de portefeuille	25 €
■ Relevé trimestriel de portefeuille	15 €
■ Amortissement-remboursement, annulation et modification d'ordre de Bourse	
gratuit	
■ Achat et vente d'actions européennes	
■ Commissions de Bourse : 1 % minimum	11 €
■ Opérations sur titres	
■ Souscription d'OPCVM d'ECOFI Investissements et Parts C	gratuit
■ Souscription et rachat de Sicav et de FCP externes	15 €
■ Frais de tenue de compte titres à terme échu (tous comptes <sup>(1)</sup> )	
■ Commission fixes par ligne	gratuit
■ Droits de garde standard * :	
▶ l'année d'ouverture du compte	gratuit
▶ pour les OPCVM d'Ecofi Investissements et les valeurs émises par le Crédit Coopératif	gratuit
▶ pour les titres, dégressifs par tranche :	
≤ 50 000 €	0,239 %
de 50 000 € à 100 000 €	0,203 %
de 100 000 € à 150 000 €	0,179 %
≥ 150 000 €	0,120 %
minimum de perception	33,49 €

(1) Sauf PEA ouvert avant mai 2000.

\* Taux calculé sur l'évaluation boursière des titres au 31 décembre de l'année précédente

(hors OPCVM d'Ecofi Investissements et valeurs émises par le Crédit Coopératif).

<b>Transfert de titres vers une autre banque</b>	
Par ligne avec un minimum de 91,16 €	11,96 €
<b>PEA Plan d'Épargne en Actions</b>	
Frais de transfert	92,99 €

## LES SERVICES D'ÉPARGNE\*

Livret de Développement Durable ex Codevi	3,50 % net d'impôt
Livret d'Épargne Populaire	4,25 % net d'impôt
Livret Jeunes (plafond 1.600 €)	4,50 % net d'impôt
Compte Épargne Logement	2,25 % + prime 1,175 % <sup>(1)</sup> net d'impôt
Plan Épargne Logement	2,50 % + prime 1 % <sup>(1)**</sup> net d'impôt
CODESOL Livret de Développement Durable solidaire	3,50 % net d'impôt
EPIDOR Compte sur livret (plafond 50.000 €)	3,60 %
Livret AGIR livret de partage (plafond 15.300 €)	4,50 %
Livret Jeunes AGIR (plafond 1.600 €)	4,50 %
Livret Crédit Coopératif-NEF	1,50 %
CODEVair	3,00 %
SCOOPY compte sur livret (0-12 ans) (plafond 1.600 €)	4,50 %

EPIVAL Compte à terme	conditions personnalisées à la souscription
-----------------------	---

Dates de valeur : 1<sup>er</sup> jour de la quinzaine suivant le versement (16 ou 1<sup>er</sup> du mois).

1<sup>er</sup> jour de la quinzaine au cours de laquelle est effectué le retrait.

\* Conditions au 01/02/2008, susceptibles de modifications.

\*\* Conditions depuis le 01/08/2003, susceptibles de modifications.

(1) Versée lors de la demande de prêt.

## VOTRE BANQUE EN LIGNE

■ Services gratuits sans abonnement	
COOPAFIL* 08 92 68 45 68 Services téléphoniques de gestion de comptes * Coût de la communication	0,35 €/mn

■ Service payant sur abonnement	
Coop@net, service de banque en ligne : <a href="http://www.coopanet.coop">www.coopanet.coop</a> Gestion de comptes et téléchargement des relevés : (1,60 €/mois)	gratuit
■ option placements (OPCVM, actions et obligations en Bourse) : avec réduction sur le prix des ordres en Bourse et minimum ramené à	+1,40 €/mois 10,00 €

## LES SERVICES ATTACHÉS AU FONCTIONNEMENT DU COMPTE

■ Les principaux services gratuits	
■ Ouverture de compte	gratuit
■ Tenue de compte <sup>(1)</sup>	gratuit
■ Changement d'adresse	gratuit
■ Transfert de compte entre agences Crédit Coopératif	gratuit
■ Fourniture expédition de carnets personnalisés de remises chèques	gratuit
■ Relevé de compte mensuel	gratuit
■ Frais envoi carte bancaire	gratuit
■ Retrait espèces dans DAB Crédit Coopératif et Banques Populaires	gratuit
■ Retrait espèces dans autres DAB Zone Euro (limité à 7/mois/compte ou 9/mois/compte si carte Premier) <sup>(2)</sup>	gratuit
■ Remise de chèques	gratuit
■ Paiement de chèques	gratuit
■ Virement reçu dont virement européen SEPA (SCT)	gratuit
■ Virement entre comptes Crédit Coopératif	gratuit
■ Mise en place d'un virement permanent	gratuit
■ Mise en place d'autorisation de prélèvement	gratuit
■ Paiement de prélèvement	gratuit
■ Versement ou retrait d'espèces guichet dans une agence du réseau Crédit Coopératif	gratuit
■ Frais de clôture de compte	gratuit

(1) Pour les Non-Résidents, frais de tenue de compte de 4,01 €/mois.

(2) 0,98 € par retrait au-delà.

	Date de valeur
■ Remise de chèques	2 jours ouvrés
■ Paiement de chèques	jour
■ Virement reçu	jour
■ Virement entre comptes Crédit Coopératif	jour
■ Paiement de prélèvement	jour

■ Les Virements externes	
■ Virement occasionnel avec RIB	2,20 €
■ Virement permanent	0,24 €
■ Virement externe par Coopanet	gratuit
■ Modification d'un virement permanent	2,40 €
■ Virement européen SEPA (SCT)	2,20 €

Nous consulter sur la date d'ouverture du service.

■ Les Opérations diverses	
■ Relevé de compte bi-mensuel/mois	1,50 €
■ Expédition de chéquier à domicile	Frais de timbre recommandé simple
■ Frais de transfert CEL, PEL, PEP	61,00 €
■ Délivrance d'un chèque de banque	14,00 €
■ Recherche de document	17,60 €
■ Demande de renseignements notariaux	140,00 €
■ Dossier de succession	
si avoirs < 450 €	gratuit
de 451 € à 2000 €	108,00 €
de 2001 € à 15.000 €	212,00 €
> 15.000 €	430,00 €

■ Les incidents sur compte	
■ Chèque remis, revenu impayé <sup>(1)</sup>	14,00 €
■ Opposition sur chèque	17,00 €
■ Opposition sur une série de chèques	34,00 €
■ Opposition sur prélèvement (par lettre d'opposition)	15,00 €
■ Forfait pour chèques émis sans provision < 50 €	30,00 €
■ Forfait pour chèques émis sans provision > 50 €	50,00 €
■ Majoration du forfait en cas de non régularisation dans les 2 mois	13,00 €
■ Frais sur chèque émis en période d'interdiction bancaire	20,00 €
■ Commission pour RIB inexploitable	12,00 €
■ Rejet de prélèvement (faute de provision) plafonné au montant du rejet	20,00 €
■ Commission d'intervention sur dépassement par opération (maximum 18/mois)	6,58 €
■ Avis à tiers détenteur, saisie-arrêt	98,00 €
■ Frais d'opposition administrative dans la limite de 10 % du montant de l'acte	98,00 €
■ Intervention auprès du FICP (Fichier des Incidents de Crédit aux Particuliers)	12,00 €

(1) Gratuit pour rejet avec motif sans provision.

■ Les Moyens de paiement alternatifs aux chèques	forfait 3,50 €/mois
--	---------------------

### Clients interdits de chèquiers et/ou en situation de précarité

- Comprenant une carte Electron à autorisation systématique, 6 virements et 8 prélèvements/mois, 1 chèque de banque/an.

■ Droit au compte	
■ Service défini par décret D 312-5 et 312-6 du CMF	gratuit
Bénéficiaires : clients dont le compte est ouvert au Crédit Coopératif sur désignation de la Banque de France suivant l'article L312-1 du CMF.	

### Attention aux conséquences de l'émission d'un chèque sans provision !

Le rejet d'un chèque pour défaut de provision entraîne l'interdiction d'émettre des chèques sur l'ensemble de vos comptes, dans toutes les banques. Elle entraîne également l'inscription au Fichier Central des Chèques, recensant les personnes frappées d'interdiction bancaire.

Cette interdiction s'applique pour une durée de 5 ans. La levée de l'interdiction peut cependant être obtenue à tout moment, dès le paiement du chèque en interdiction.

## LES CARTES BANCAIRES

■ Carte bleue internationale Visa/an*	
✓ à débit immédiat	24,00 €
✓ à débit différé	32,00 €

La Carte "AGIR", carte bleue solidaire du Crédit Coopératif, est proposée aux mêmes conditions (elle permet d'aider une association humanitaire : le Crédit Coopératif lui verse 3 € à la souscription et 0,06 € à chaque retrait)

■ Carte Premier/an (pas de droit d'entrée)	96,00 €
■ Carte de retrait/an	14,00 €
■ Carte Electron	29,00 €
■ Modification ponctuelle du plafond de paiement	5,00 €
■ Retrait DAB hors Zone Euro	4,20 €
■ Paiement par carte Zone Euro	gratuit
■ Paiement par carte hors Zone Euro : 2,10 % de l'opération minimum	2,10 €
■ Réédition du code confidentiel	8,00 €
■ Opposition sur carte (perte ou vol)	17,00 €
■ Reconfaction de carte	11,40 €
■ Restitution de carte après capture dans un DAB	39,00 €
■ Opposition sur carte (usage abusif)	39,00 €

\* Tarif réduit pour la 2<sup>e</sup> carte d'un compte joint.

## LES SERVICES D'ASSURANCE ET ASSISTANCE

■ SECURIVAL Assurance contre la perte ou le vol des :	
■ moyens de paiement : espèces, carte bancaire, chéquier	
■ objets personnels : clés de la résidence principale et papiers d'identité.	
Compte individuel et Compte joint/an	24,00 €

■ ASSURANCE-COMPTE Assurance décès-PTIA sur découverts	
Cotisation de 18 à 64 ans : 0,50 %/an du montant du découvert autorisé	

■ GAV Garantie Accidents de la Vie	
GAV 30 % d'IPP <sup>(1)</sup> :	39,38 €/trimestre <sup>(2)</sup>
GAV 10 % d'IPP <sup>(1)</sup> :	65,25 €/trimestre <sup>(2)</sup>

Réduction de 5 % sur la 1<sup>ère</sup> année de cotisation  
Réduction de 30 % pour les célibataires de moins de 30 ans sans enfant

(1) seuil d'intervention pour l'Incapacité Permanente Partielle.

(2) tarifs au 01/01/2007, susceptibles de modifications.

■ FIDELIA Assistance	
Assistance aux personnes, aux véhicules en France ou à l'étranger Contrat individuel ou familial, temporaire ou annuel, contrat de groupe	
■ Assistance Voyage	selon la formule prime de 7€ à 960 € <sup>(1)</sup>
■ Assistance Neige	selon la formule prime de 20,70€ à 95 € <sup>(1)</sup>

(1) tarifs au 01/07/2007, susceptibles de modifications.

“ Chère cliente, cher client,  
La confiance et la transparence étant indispensables au développement harmonieux de nos relations, nous portons dès à présent à votre connaissance les conditions tarifaires applicables à nos principaux services et opérations bancaires à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008 ainsi que leurs variations.

Ces conditions, sont disponibles dans votre agence, et sur notre site internet : [www.credit-cooperatif.coop](http://www.credit-cooperatif.coop)

Pour 2008, après une stabilité de nos tarifs depuis dix-huit mois, nous sommes en mesure de diminuer les prix d'un grand nombre de services automatisés tout en réajustant les tarifs de quelques opérations impliquant des traitements spécifiques.

Notre objectif de banque coopérative est en effet d'encourager la fidélité de nos clients, d'inciter à l'usage des moyens les moins coûteux, tout en continuant à figurer parmi les banques dont les tarifs sont les plus modérés.

Votre conseiller reste bien entendu à votre écoute pour répondre à toute demande d'information et vous apporter les conseils et précisions que vous souhaiteriez.

Il pourra aussi vous faire découvrir la gamme constamment enrichie des prestations proposées par le Crédit Coopératif et, notamment, ses produits solidaires.

En vous remerciant de votre confiance et de votre fidélité,

Bernard LABROUSSE  
Directeur Général Délégué

